

Pourquoi je fais un Mémoire de DES de Médecine Générale ?

1. **Il est obligatoire** pour valider le DES de Médecine générale à la fin du 3^{ème} cycle ;
2. Il peut être **la thèse d'exercice** soutenue ou à soutenir, validée Médecine Générale ; dans ce cas, vous avez reçu l'accord de la commission de thèses du DUMG ;
3. **S'il n'est pas votre thèse** : le sujet dans « fiche de projet thèse-mémoire » doit être déposé au secrétariat du DUMG, avec l'accord du directeur de recherche, à l'adresse suivante medecine-scol-dumg@univ-amu.fr entre 3 et 6 mois avant la date butoir de dépôt du mémoire à la scolarité (date définie à chaque commission de DES) ;
4. Il doit être approuvé par la commission des thèses avant tout début de travail ;
5. **2 cas** où le mémoire est à faire en plus de la thèse et dont le **sujet est différent de la thèse**, dirigé par un directeur de mémoire, **médecin généraliste obligatoirement**: soit le sujet de thèse est « non validant Médecine Générale » ; soit vous avez dépassé les trois ans de l'internat ;
6. Véritable travail de recherche en médecine générale, avec une structure IMRAD (introduction, méthodes, résultats et discussion) et des références écrites en mode VANCOUVER: études quantitatives, études qualitatives, revues de la littérature, etc. ;
7. Sa présentation écrite et imprimée est la même que pour la thèse d'exercice (voir document présentation) ;
8. **Il sera présenté au jury de la commission du DES** du DUMG (2 sessions Avril ou Octobre) sous forme de **communication orale** avec un PowerPoint de 10 mn et sous forme **imprimée** (voir plus haut).

Responsables mémoires au DUMG :

Aurélie Janczewski : aurelie.janczewski@gmail.com

Ludovic Casanova : ludoviccasanova@yahoo.fr